



- Quel est le projet politique pour l'affichage extérieur ?
- En détail, quelles sont les différentes orientations ?
- Comment s'informer et participer ?

QUEL PROJET POLITIQUE POUR L’AFFICHAGE EXTÉRIEUR ?

Dans le cadre de l'avancée du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) du Grand Anancy, le diagnostic a permis d'identifier des enjeux puis de définir des orientations générales. Cette lettre a vocation à vous les présenter. La phase suivante du RLPi sera celle de la traduction réglementaire.

— 1 Orientation générale, des orientations sectorielles et des orientations transversales

Espaces du quotidien, patrimoines et centralités : œuvrer au confortement de la qualité via un traitement de l'affichage extérieur adapté

Entre lac et montagnes, un territoire à la richesse éco-paysagère reconnue et à préserver de l'affichage extérieur

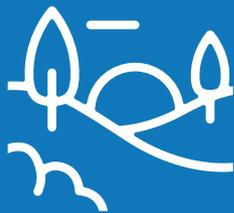
Promouvoir l'expression citoyenne et associative

La maîtrise de l'affichage extérieur au droit des infrastructures de déplacement : une attractivité et une image à conjuguer

Accompagner la mise en œuvre du RLPi

EN DÉTAIL, QUELLES SONT LES DIFFÉRENTES ORIENTATIONS ?

— Orientation générale



Entre lac et montagnes, un territoire à la richesse éco-paysagère reconnue et à préserver de l'affichage extérieur

1

Respecter la qualité et la diversité des paysages : une volonté de valorisation et de cohérence avec les ambiances paysagères.

2

Œuvrer à des paysages nocturnes apaisés : conforter l'image d'un territoire engagé pour la préservation de la trame noire et la sobriété énergétique.

3

Conjuguer le dynamisme de la vie locale, la promotion touristique et la qualité des paysages emblématiques du Grand Annecy.

— Orientation sectorielle



La maîtrise de l'affichage extérieur au droit des infrastructures de déplacement : une attractivité et une image à conjuguer

1

Maîtriser les pratiques d'affichage aux abords des axes routiers et entrées de ville pour valoriser les vitrines du Grand Annecy.



Espaces du quotidien, patrimoines et centralités : œuvrer au confortement de la qualité via un traitement de l'affichage extérieur adapté

1

Concilier l'affichage extérieur avec le maintien d'une valorisation des richesses patrimoniales du territoire.

2

Inscrire l'affichage extérieur en **cohérence avec la qualité et les ambiances des centres-villes/centres-bourgs** tout en permettant l'animation de ces espaces du quotidien.

3

Qualifier et maîtriser les dispositifs d'affichage pour **améliorer la lisibilité et l'attractivité des zones d'activités économiques.**

4

Préserver de manière adaptée le cadre de vie de toutes les zones à usage d'habitat.

— Orientation transversale



Promouvoir l'expression
citoyenne et associative

1

Identifier et déployer des **espaces dédiés à l'expression citoyenne** dans l'ensemble du territoire.

2

Favoriser un **accès aisé et sécurisé des dispositifs**.



Accompagner la mise
en œuvre du RLPi

1

Mutualiser les moyens de mise en œuvre et de suivi de la politique territoriale en matière d'affichage extérieur.

2

Sensibiliser les acteurs économiques et associatifs.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le territoire est précurseur depuis de nombreuses années sur les politiques pour encadrer l'affichage extérieur.

La preuve en vidéo avec un reportage télévisé tourné à Gruffy en 1972.



Découvrir la vidéo :
Gruffy - village
sans publicité -
18.06.1972 (INA)



RETOUR SUR : 5 RÉUNIONS PUBLIQUES ET PLUS DE 100 QUESTIONS/RÉPONSES

En avril et mai 2022, 5 réunions publiques se sont tenues dans chacune des entités géographiques. Au total, plus de 70 personnes ont participé à ces différents temps. L'enjeu de ces réunions publiques était de présenter la démarche d'élaboration du RLPI et de découvrir l'affichage extérieur de façon générale mais aussi avec une présentation du diagnostic sur le territoire du Grand Annecy. De nombreux temps d'échange ont eu lieu avec les participants, permettant notamment l'expression de plus de 100 avis. Les débats ont notamment porté sur les périmètres concernés par le RLPI, sur la mise en conformité des dispositifs, sur l'affichage associatif ou culturel.

Des questionnements ont aussi été portés sur l'emplacement des points de vue, sur l'information et l'accompagnement des acteurs, ou encore sur les étapes de la démarche.



COMMENT CONTRIBUER ET S'INFORMER ?



ATELIERS

co-construction avec les acteurs socio-professionnels (afficheurs, représentants du tissu économique et des commerçants, associations de protection du paysage et de l'environnement)



RÉUNIONS PUBLIQUES

à venir sur les phases suivantes du RLPI



LETTRES D'INFORMATIONS

aux grandes étapes du RLPI



REGISTRES PAPIER

dans chaque mairie et au siège du Grand Annecy



SITE INTERNET

une page dédiée est consultable sur www.grandanecy.fr



GUIDE DU RLPI ET ARTICLES

diffusés dans le Magazine du Grand Annecy et la presse locale



REMARQUES OU DEMANDES

à formuler par courrier au siège du Grand Annecy ou par mail : rlpi@grandannecy.fr



BILAN DE LA CONCERTATION

PLUS D'INFORMATIONS

Rendez-vous sur :

www.grandanecy.fr

Grand Annecy
46 avenue des Îles - BP 90270
74007 Annecy cedex


AGGLOMÉRATION